

Session Plénière du 19 décembre 2019

Rapport N°19.06.04 Mesures en faveur de l'agriculture

Intervention de Jean-René COUEILLE

Monsieur le Président, Chers collègues,

Comme l'a remarqué le CESER, ce rapport aurait plutôt dû s'intituler «Mesures en faveur de l'élevage suite à la sécheresse et achèvement du plan de protection des vignobles contre le gel », c'eût été moins pompeux et surtout plus clair.

Venons-en au fond, en commençant par l'achèvement du plan de protection des vignobles contre les gelées tardives.

Dès le début, lors de la session plénière de juin 2016, nous avons soutenu la réponse de la Région à la vulnérabilité de nos vignobles aux gelées tardives de fin avril qui sont particulièrement destructrices.

On peut dire que cette action a été réalisée de façon exemplaire puisque rapidement et en liaison étroite avec les chambres d'agriculture et la profession dans le cadre du CAP Viticulture, une cartographie précise des zones à risques a été réalisée avec l'identification des systèmes les mieux adaptés à chaque parcelle de vignoble. Le financement et la mise en place des moyens, principalement des tours antigels a été conduit rapidement en deux phases avec près de 300 tours installées protégeant 1 360 ha.

Nous approuvons donc sans réserve, le financement via le basculement de 100 000 € au sein du CAP Viticulture, de l'installation de 76 tours destinées à protéger 380 ha supplémentaires.

Concernant, le plan sécheresse 2018 à destination de l'élevage, nous l'avons approuvé tout en soulignant la faiblesse du montant des aides directes, soit 500 € par exploitation, nous regrettons aussi que la totalité ne soit payée qu'à la fin de cette année et que les aides directes de trésorerie ne soient pas reconduites en 2020.

Si les audits fourragers doivent être poursuivis, leur réduction à ½ journée par exploitation nous semble bien juste pour pouvoir réaliser une étude complète.

Le volet de soutien à la construction d'infrastructures de stockage fourrager est poursuivi à juste titre avec 1,5 millions € de même que l'aide à l'achat de semences.

Au-delà de l'urgence, le plan d'appui à l'élevage abondé de 2 millions € en 2020, prévoit l'expérimentation de nouvelles légumineuses fourragères riches en protéines et résistantes à la chaleur le lablab et le cowpea que l'on peut ensiler ou faner.

Le lablab légumineuse annuelle qui atteint 3m de haut produit 6/7 tonnes de matières sèches / Ha à 16% de protéines. Il doit être semé en association avec du maïs qui lui sert de tuteur et auquel il apporte de l'azote. Or le maïs a besoin d'eau et dans notre région on a souvent trop d'eau au printemps ce qui retarde ou interdit les semis et pas assez en été au moment de la croissance du maïs.

Le cowpea qui produit 3,5 à 5 tonnes en 8 à 12 semaines en conditions favorables et permet 2 à 3 récoltes /an s'il est bien adapté aux sols sableux de Sologne ne pourra pas venir dans les terres lourdes du Pays Fort ou du Boischaud.

La phase d'expérimentation devra donc être menée dans les conditions agronomiques qui sont celles de nos régions d'élevage et ces cultures ne pourront que suppléer ponctuellement les prairies classiques.

Cependant, compte-tenu de la situation de crise chronique de l'élevage dans notre région, le Berry par exemple a perdu 23% de ses exploitations d'élevage depuis 2010, nous appelons à nouveau de nos vœux des mesures structurelles et non plus simplement conjoncturelles qui ne servent qu'à pallier aux urgences et seulement pour une partie des exploitations compte-tenu des limites budgétaires.

Une des mesures les plus nécessaires est la maîtrise de l'eau comme le demande l'ensemble des branches agricoles et cela a été abordé plusieurs fois par différents élus de cette assemblée.

En juin 2017, nous demandions à ce que soit étudiée la possibilité de créer en Région Centre-Val de Loire avec les autres régions du bassin de la Loire une société d'économie mixte comme la compagnie d'aménagement des coteaux de Gascogne (CACG) qui conçoit, construit, et met en œuvre en région Occitanie et Nouvelle Aquitaine des projets en matière d'infrastructures publiques et privées destinées au stockage de l'eau (lacs collinaires, barrages).

Nous n'avons jamais eu de réponse de l'exécutif sur ce sujet essentiel à la survie de nombre d'exploitations.

Je vous remercie.